

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79-195 du 17 Août 1979

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 11 Août 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978,

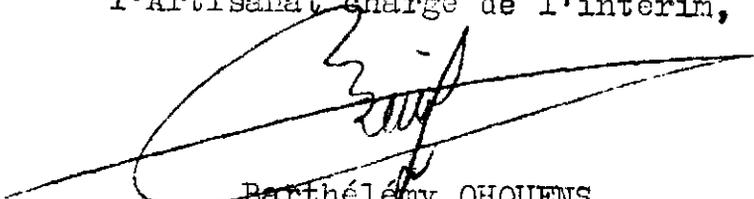
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 11 Août 1979, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Août 1979

Pour le Président de la République,  
Le Ministre de l'Industrie et de  
l'Artisanat chargé de l'intérim,

  
Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MIA-MF 6 autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.